

Programme AVOT OUBANIM

Parachat Béréchit





1 heure d'étude Parents - 1 Quizz hebdomadaire Enfants pédagogique et ludique où les gagnants sont publiés



Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner



1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.



Chapitre 1, verset 7

Dans le récit de la création, la Torah raconte que le deuxième jour, Hachem a créé le ciel au milieu des eaux, et le ciel a séparé les eaux du haut de celles du bas.

Cela signifie que lorsque nous voyons le ciel, il y a en vérité des eaux qui sont encore plus hautes. Et si on était capable de fabriquer une fusée qui pouvait monter si haut, celle-ci finirait par arriver dans de l'eau.

La Torah nous dit ensuite qu'Hachem a appelé le ciel "ciel", et que ce fut le deuxième jour. Elle n'écrit pas (comme elle l'a fait pour chacun des autres jours de la création) "Hachem vit que c'était bon". Selon Rachi, c'est parce que **le travail de l'eau n'était pas terminé** le deuxième jour. L'eau devait encore se retirer (comme Hachem lui a demandé de le faire le troisième jour) pour laisser apparaître la terre.

Selon le Midrach, c'est parce que ce jour a été marqué par la séparation entre les eaux du haut et du bas, et donc par une certaine dissension entre elles. La séparation peut être source de dispute. C'est pourquoi, selon le Midrach, le mot Tov (bien) n'est pas employé au sujet du deuxième jour.

Suite en page 2

PARACHA SUIT



? Pourtant, le quatrième jour, Hachem a aussi séparé (la lumière et l'obscurité), et le mot Tov est employé! Pourquoi cette différence?

La lumière et l'obscurité sont deux entités complètement différentes, et il est bon de les séparer. Par contre, les eaux du haut et du bas sont de même nature. Et une séparation entre deux éléments de

même nature n'est pas une bonne chose.

Il en va de même pour les êtres humains : lorsque des gens partagent les mêmes conceptions de la vie, ils doivent rester soudés, et il n'est pas bon de les séparer. Mais s'ils n'ont pas du tout les mêmes conceptions de la vie, il vaut mieux qu'ils se séparent plutôt qu'ils continuent à vivre dans une tension permanente.

Il est bon de séparer le bien du mal. Mais il est regrettable de faire une coupure dans le bien et c'est à ce sujet qu'il est dit : "Grand est le chalom".

Choul'han Aroukh, chapitre 90, Halakha 10

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit que si un homme se trouve avec la communauté, il n'a pas le droit de commencer à prier avant elle, sauf s'il voit que l'heure de la prière est en train de passer et que la communauté n'a pas vraiment entamé la prière, mais s'attarde plutôt sur d'autres textes introductifs.

Le Rama précise que sans cette raison (l'heure de la prière

qui passe), il n'a pas le droit de se séparer de la communauté pour prier, même s'il le fait pour

pouvoir ensuite étudier tranquillement.

Le Michna Beroura explique qu'un homme qui, alors qu'il se trouve dans une communauté, commence sa Amida avant elle, méprise la communauté, et n'a pas le droit d'agir ainsi.

De la Guemara, il ressort que ceci est valable même lorsque l'homme se dépêche de prier pour aller ensuite étudier la Torah dans un cours prévu à une autre adresse.

? Alors, que faire dans ce cas-là?

Le Bakh dit qu'il devra **quitter la synagogue et faire sa prière tout seul à la maison** (cette permission est aussi valable pour celui qui doit partir en voyage).

Le Michna Beroura précise cependant que même si un tel comportement est permis, il n'est quand même pas souhaitable, puisqu'il **fait perdre l'occasion** (et donc le grand mérite) **de prier avec la communauté.**

Lorsque la communauté s'attarde dans les introductions,

il est permis de commencer à prier avant elle, sans avoir besoin de sortir de la synagogue. La Guemara dit

qu'un homme qui se sent faible peut prier chez lui à la maison, avant l'heure de la communauté. En principe, il est interdit d'agir ainsi dans la synagogue. Mais si on est malade, on a le droit de le faire même à la synagogue, car tout le monde voit qu'on le fait parce

qu'on est malade, et pas pour offenser

? Un homme qui prie en communauté a-til le droit de prier plus vite que celle-ci pour pouvoir prier au Nets ?

Il semble que ce ne soit pas permis dans la synagogue, mais seulement à l'extérieur d'elle.

la communauté.

? Si un homme qui prie en communauté prie beaucoup plus lentement qu'elle, au point de perdre systématiquement l'occasion de répondre à la Kédoucha, a-t-il le droit de commencer sa prière avant elle ?

Il semble que ce soit l'objet d'une **discussion**. Certains décisionnaires l'autorisent. Mais Rav'Haïm Kanievsky dit qu'il ne faut **jamais commencer à prier avant la communauté**, même dans ce cas.

Par contre, comme nous l'avons dit précédemment, si un homme ne peut pas rester trop longtemps à la synagogue parce qu'il est malade, et que les gens savent cela, il a le droit de commencer à prier avant la communauté (si les gens ne savent pas qu'il est malade, il ne pourra pas agir ainsi à l'intérieur de la synagogue)

Traité Chévi'it, chapitre 9, Michna 4

MICHNA

La Michna dit qu'on peut manger sur la base de ce qui est abandonné, mais pas sur la base de ce qui est gardé.

Explication : Nous avons déjà appris que, pendant la Chemita,

tant qu'il reste encore dans les champs une catégorie de fruits que les bêtes sauvages peuvent manger librement, nous pouvons consommer les fruits de cette catégorie que nous avons stockés chez nous, pour notre propre alimentation ou pour celle de nos animaux domestiques.

Mais dès qu'il n'y a plus de fruits dans les champs, la Mitsva de Bi'our s'applique, c'est-à-dire que nous devons nous débarrasser de cette catégorie de fruits de Chemita qu'on avait chez nous, en consommant immédiatement ces fruits, en les brûlant ou en les sortant de chez soi et en le rendant ainsi accessibles à tous.

La Michna nous dit ici que lorsqu'un champ est protégé par des barrières, le fait qu'il y reste une catégorie de fruits de Chemita n'entraînera pas la permission de manger les fruits de cette catégorie si nous en avons encore chez nous. Car puisque le champ est protégé par des barrières, les bêtes sauvages n'y ont pas accès. Et puisque ces fruits leur sont inaccessibles, la Mitsva de Bi'our s'applique.

La Michna continue en citant l'avis de **Rabbi Yossi**, qui considère qu'on peut continuer à manger les fruits qu'on a encore chez soi, tant que cette catégorie de fruits existe encore dans les champs, même si les champs en question sont protégés par des barrières. Car sans ces barrières, les

animaux sauvages auraient eu accès aux fruits. Mais la Halakha n'est pas comme Rabbi Yossi.

La Michna continue en disant qu'on peut continuer à manger les fruits qu'on a stockés chez soi tant que cette catégorie existe encore dans la nature, parce que les oiseaux en ont mis dans leur nid ou dans les cavités qu'il y a en haut des murs, dans les ustensiles en argile dans lesquels les oiseaux déposent de la nourriture.

De même, on peut continuer à manger ce qu'on a stocké chez soi même si la catégorie de fruits a disparu des champs, tant qu'elle se reproduit une deuxième fois dans l'année, et qu'on sait par conséquent qu'il y en aura bientôt de nouveau dans les champs.

Si la deuxième production n'arrive qu'en hiver, ce ne sera pas permis. Par exemple, il existe des raisins qui, après avoir disparu des champs, n'y réapparaissent qu'en hiver. Dans ce cas, la deuxième production est trop éloignée de la première (elle a lieu lors d'une autre saison), et son existence n'entraîne donc pas la permission de manger cette catégorie de fruits si on en a encore chez soi.

La Michna finit par l'avis de **Rabbi Yéhouda** qui dit que si les raisins qui poussent en hiver ont quand même commencé à bourgeonner avant la fin de l'été, on pourra consommer cette catégorie de fruits si on en a encore chez soi. Mais la Halakha n'est pas comme Rabbi Yéhouda.

Michlé, chapitre 13, verset 7

KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Il y a celui qui s'enrichit et qui n'a rien, et celui qui s'appauvrit et qui a une grande richesse".

Rachi explique que celui qui s'enrichit et n'a rien, c'est celui qui veut faire croire qu'il est riche alors qu'il n'a rien.

D'après une autre explication, ce verset parle de celui qui s'enrichit alors qu'il n'avait rien ; et de celui qui s'appauvrit alors qu'il était très riche.

D'après une troisième explication, ce verset parle de :

- celui qui s'enrichit en volant, et auquel il ne restera rien finalement ;
- celui qui s'appauvrit en distribuant son argent aux indigents, et qui sera très riche dans l'autre monde.

Le Malbim explique qu'il y a la vraie richesse, et la fausse

richesse. Il y a celui qui semble riche car il a beaucoup d'argent, mais qui est en vérité très pauvre car **sa richesse n'est qu'extérieure à lui**; elle n'est pas liée à sa personnalité. Et il y a celui qui, aux yeux des gens, paraît pauvre (car il l'est financièrement), mais qui en vérité est très riche (intérieurement).

La vraie richesse, ce n'est pas l'argent. Car l'argent peut facilement être perdu (en faisant une mauvaise transaction, par exemple), et il n'enrichit pas forcément l'intériorité d'une personne. Par contre, celui qui utilise son argent pour faire du bien autour de lui améliore ainsi sa personnalité, acquiert un mérite éternel et est, par conséquent, véritablement riche et heureux.

La vraie richesse, ce n'est pas l'argent. Car l'argent peut facilement être perdu (en faisant une mauvaise transaction, par exemple), et il n'enrichit pas forcément l'intériorité d'une personne. Par contre, celui qui utilise son argent pour faire du bien autour de lui améliore ainsi sa personnalité, acquiert un mérite éternel et est, par conséquent, véritablement riche et heureux.



Yéchaya, Chapitre 42 verset 5 au chapitre 43 verset 10



La Haftara de cette semaine est tirée du livre de Yéchaya, et son fil conducteur est l'annonce au peuple juif de la délivrance finale.

Avant de donner les détails de cette dernière et un message d'encouragement, Yéchaya tient à préciser qu'il parle au nom d'Hachem, le Créateur de l'univers, du ciel et de la terre, de tout ce qui pousse dans la terre, de toute vie (aussi bien humaine qu'animale).

Pourquoi Yéchaya tient-il à rappeler que le monde a été créé par Hachem ?

Le Radak explique qu'à l'époque de Yéchaya, il y avait différentes thèses, plus ridicules les unes que les autres, qui disaient que le monde n'a pas été créé par Hachem (certains affirmaient qu'il n'y a pas eu de création, que le monde a toujours existé ; d'autres prétendaient qu'il y a forcément eu une création, mais que celle-ci était le fruit du hasard...).

Yéchaya rappelle donc, à plusieurs reprises dans son livre, que ce monde a été créé par Hachem, qui a un projet et qui attend de l'être humain un comportement digne.

La Haftara décrit merveilleusement l'époque messianique,

et Yéchaya insiste sur notre obligation de croire en toutes les promesses qui nous sont faites la concernant.

Il rappelle ensuite que nous avons **déjà vécu cela une fois** (lorsque nos ancêtres ont été délivrés de l'exil en Égypte).

Tous les sceptiques, qui se demandent si les promesses de l'époque messianique se réaliseront, doivent donc se rappeler qu'un jour, elles se sont déjà réalisées.

Lors de la délivrance finale, il en sera de même de manière encore plus impressionnante. A ce moment-là, un chant extraordinaire sera clamé par l'ensemble de l'humanité, y compris ceux qui vivent sur des bateaux en pleine mer, dans des îles lointaines ou qui ont construit des villes sur la mer (dans son commentaire sur ces derniers mots, Rachi, qui a pourtant vécu il y a environ mille ans, écrit déjà "comme la ville de Venise").

Que nous puissions, avec l'aide d'Hachem, vivre très bientôt cette période merveilleuse!



HISTOIRE

Rabbi Mordé'haï de Nadvorna avait un Roua'h Hakodech impressionnant. Il sentait très fort les choses.

Une fois, en arrivant dans une auberge, il a déplacé la table et la chaise qui lui avaient été réservées.

Cela étonna son entourage, mais le Rav expliqua simplement : "Je me sens bien à cet endroit-là".

Soudain, le propriétaire de l'auberge s'est rappelé que dix ans auparavant, un grand Tsadik, le Tséma'h Tsédek de Vizhnitz, était venu dans cette auberge, et s'était installé précisément à la place que Rabbi Mordé'haï de Nadvorna avait choisie.

Le Rav de Nadvorna avait donc senti la Kédoucha qui émanait de cet endroit. C'est pourquoi il a voulu s'y installer. Pendant son séjour dans l'auberge, Rabbi Mordé'haï de Nadvorna a, en quelque sorte, privatisé celle-ci; et il y recevait à ses frais tous les pauvres de la ville pour qu'ils y mangent.

Un vendredi, un poissonnier non-juif s'est présenté en ville pour y vendre son poisson, car il savait que les juifs ont besoin de poisson pour Chabbath.

Il est d'abord allé chez le Rav de la ville, Rabbi Moché David Teitelbaum, et il lui a montré son stock de poisson.

Le Rav a choisi un bon poisson et en a demandé le prix. Le poissonnier, réalisant qu'il avait devant lui un bon client, a demandé un prix exorbitant. Le Rav a alors reposé le poisson, en se basant sur l'avis du Maguen Avraham qui interdit d'acheter des poissons lorsque les poissonniers non-juifs en exagèrent le prix.

Le vendeur, étonné, a compris que les autres juifs non plus n'achèteraient pas son poisson à ce prix. Et il a demandé à des juifs dans la rue de lui indiquer un endroit où il pourrait écouler son stock de poisson. Ceux-ci lui ont indiqué l'auberge où se trouvait Rabbi Mordé'haï de Nadvorna, en lui disant que le Rav lui achèterait probablement tout son stock, puisqu'il nourrissait tous les pauvres de la ville.

Et c'est ce qu'il s'est passé : le Rav lui a acheté tout son stock. Mais lorsqu'il a jeté un œil sur ce qu'il venait d'acheter, il a remarqué le poisson que Rabbi Moché David Teitelbaum avait voulu acheter ; et il a demandé à quelqu'un de l'apporter à ce Rav, en précisant : "Je sais que Rabbi Moché David Teitelbaum refuse les cadeaux. Mais dis-lui qu'il me paye ce qu'il comptait payer pour ce poisson."

Rabbi Moché David Teitelbaum a donné au Rav de Nadvorna l'argent qu'il voulait au départ donner au poissonnier. Et, après un petit calcul, il s'est avéré que c'était exactement ce que le poisson coûtait!

Cette histoire montre la grande Kédoucha de nos Tsadikim et leur grande sensibilité, qui leur permet de percevoir des choses qui, pour la quasi-totalité des êtres humains, sont imperceptibles.



La Torah nous enseigne:
"Tu n'iras pas en colportant le mal
dans ton peuple".
(Sefer Vayikra, Kédochim 19,16)





CAS DE LA SEMAINE

C'est la rentrée scolaire. Chimon veut s'asseoir en classe à côté de ses copains Gad et Réouven, mais il hésite entre les deux. Réouven lui dit : "Viens t'asseoir à côté de moi,

tu suivras beaucoup mieux le cours que si tu t'assois à côté de Gad."

QUESTION

Réouven peut-il répondre de cette façon à Chimon ?



Réouven ne peut pas parler de cette façon de son camarade Gad, car il sous-entend clairement que Gad est dissipé, ce qui est une forme de Lachon Hara, de médisance.





Monsieur Feldheim célèbre le mariage de son fils. La soirée se passe comme prévu jusqu'au moment où l'électricité de la salle est brusquement coupée : les lumières s'éteignent, l'orchestre s'interrompt, il ne peut plus continuer à jouer.

Les responsables de la salle contactent en urgence la compagnie d'électricité, deux heures plus tard, l'électricité est rétablie. Il ne reste alors plus qu'une demi-heure jusqu'à la fin de la soirée. La demi-heure passe très vite et le mariage se termine. Monsieur Feldheim va voir l'orchestre pour le

payer, et calcule seulement le temps que l'orchestre a joué effectivement, puis le déduit de l'acompte déjà payé. Il demande aussi à l'orchestre de lui rendre un quart de l'acompte. L'orchestre lui répond que le fait qu'il n'y avait pas d'électricité n'a rien à voir avec lui, qu'il était parfaitement disponible pour jouer tout au long de la soirée. Selon l'orchestre, la rémunération ne doit donc pas être baissée, aussi il réclame la totalité de la somme convenue initialement.



L'orchestre doit-il être payé pour les heures qu'il n'a pas jouées?



- Baba Metsia 77a "Amar Rava 'Haï Man Déoquir" (le 2e).
- Roch Baba Metsia chapitre 6 alinéa 3 "Amar Rava..." (le 2e).
- Mordé'haï Baba Metsia alinéa 345.

RÉPONSE

Nous apprenons de la Guémara que dans un cas où la raison qui a empêché l'employé (ici l'orchestre) de faire son travail est exceptionnelle et imprévisible, l'employé ne sera pas rémunéré pour le travail qu'il n'a pas accompli. Cependant, nous trouvons une discussion entre le Roch et le Mordé'haï sur la raison qu'il y a à cela : selon le Roch, la raison est qu'étant donné que ni l'employeur ni l'employé ne pouvaient prévoir cela, c'est à celui qui veut recevoir l'argent de prouver son droit, et jusqu'à preuve du contraire, l'argent reste chez qui il se trouve. Selon lui, bien que monsieur Feldheim n'ait pas besoin de payer l'orchestre, il ne pourra pas récupérer son acompte car comme nous l'avons dit, dans un tel cas, il faut une preuve pour recevoir de l'argent. Par contre, selon le Mordé'haï, la raison s'arrête au fait que quand l'employeur n'est pas responsable du contretemps, il n'est pas dans l'obligation de payer le travail non accompli. Selon lui, monsieur Feldheim sera même en droit de récupérer l'acompte.



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction: Ray Eliahou Uzan, Ray Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription: Léa Marciano

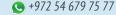


Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim: 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements:



Q 01 77 50 22 31



avotoubanim@torah-box.com